



## Le mot du Président :

### Partageons la nature !!!

Les dates d'ouverture de la chasse votées par l'assemblée générale des chasseurs sont soumises à consultation publique avant d'être validées par le préfet. Concernant le tir d'été du chevreuil, du renard, et du sanglier, la consultation publique a reçu 10 000 avis défavorables, provenant de toute la France. Essentiellement d'associations opposées à la chasse qui ont relayé le lien sur les réseaux sociaux. La majorité de ces oppositions sont dus à des craintes pour la sécurité des promeneurs, randonneurs, cavaliers vététistes et autres, les deux dramatiques accidents de chasse servant de référence pour ces opposants. Lors de la réunion du CDCFS du 30 avril 2019 pour valider les dates d'ouvertures, le directeur de la DDT n'a pas voulu prendre de décision, faute de n'avoir pas pu étudier tous les avis. L'ensemble des participants à cette réunion, sauf un, était favorable au tir d'été, (la LPO étant opposée au tir d'été du renard, mais pas du chevreuil et du sanglier), France Nature Environnement votant contre l'ensemble de la proposition. A la même période commençait à circuler une pétition contre la chasse en été en Haute-Savoie avec fin avril 5000 signatures.

La consultation publique\* : son objet est d'informer le plus grand nombre qu'une activité va se dérouler pendant une période donnée sur un territoire donné. En l'occurrence la chasse d'été du chevreuil, du renard et du sanglier pour ce qui nous concerne.

Son but est de retenir, non pas le nombre d'avis qui sont pour ou contre, mais l'argument qui démontre la justification ou au contraire les nuisances pour les espèces concernées. « **En théorie** »

Sur les 10000 avis défavorables des milliers n'avaient aucuns arguments, ou simplement un copié collé, qui auraient dû être comptabilisé seulement une fois.

La pétition qui n'a rien à voir avec la consultation, a récolté début juin plus de 100 000 signatures. Sous la pression du plus grand nombre, la préfecture a jeté l'éponge.

Tout est dit, fermer le ban, pas de tir d'été du chevreuil et du renard pour cette année.

Pour le sanglier, après cellule de crise, possibilité de régulation les lundis, mardis, jeudis, samedis, partage de la nature oblige. Les dégâts de sanglier ne devraient être remboursés uniquement lorsqu'ils sont faits les jours de chasse.

### Brèves :

Dégâts de gibiers en Corse.

Il n'y a pas que les sangliers qui font des dégâts sur l'île de beauté, le mouflon et le cerf Corse, (cervus elaphus corsicanus) qui est une sous espèce du cerf élaphe, endémique aussi à la Sardaigne, font parler d'eux. Le mouflon est une espèce protégée sur l'île depuis le 1<sup>er</sup> mars, quant au cerf il bénéficie d'un plan de chasse zéro. Les chasseurs ne voulant pas chasser le cerf pour ne pas à avoir à payer les dégâts. Les exploitants agricoles se retrouvent dans une impasse avec des dégâts non financés.

Le permis de chasser national à 205 euros c'est fait : les personnes qui ont validé leur permis ont pu s'en rendre compte. Une belle économie pour ceux qui pratiquent hors du département et qui permettra peut-être à d'autres de franchir le pas. Pour le permis départemental le coût a été revu à la baisse et dans la majorité des cas malgré une nouvelle taxe sur le territoire, le prix payé pour chasser uniquement dans le département sera inférieur que par le passé. Exception faite pour les chasseurs membre d'une société avec un grand territoire et peu de sociétaires.

Information concernant la vente de venaison. Les animaux tués à la chasse avec des balles « arrière » (panse, estomac ou intestin) ne pourront plus être commercialisés. N'attendez pas le dernier moment pour régler vos carabines et vous entraîner.

Je vous souhaite une agréable fin d'été et un automne à la hauteur de vos espérances.

Christophe Deya

\*elle peut concerner un nouveau produit qui va être mis sur le marché ou bien d'autres choses.



## BREVET GRAND GIBIER

Résultats de la session du 25 mai 2019

Nous avons 12 candidats de Haute-Savoie.

### Brevet OR :

Vincent JACQUIER (Major de promotion), **GAMAIN** Clément, **LACROIX** Julien, **GAYDE** Jean-Christophe.

**SOLTYSIK** Daniel, **ROUX** Daniel, **ROSELIER** Armel, **SALIOU** Christophe (Isère le 01 juin 2019)

### BREVET ARGENT :

**BLANC** Eric, **ROUX** Daniel, **DELACHAT** Maurice, **ROSELIER** Armel, **SALIOU** Christophe, **WEBER** Sebastien.

Soit pour cette session, un taux de réussite exceptionnel de 92 % du au travail acharné de tous les candidats que nous félicitons.



## L'exposition des trophées des 1<sup>er</sup> et 2 juin à Bonneville

La Fédération avait souhaité refaire une exposition de trophées à Bonneville comme en 2014.

Alors qu'en 2014 l'exposition s'était limitée aux trophées de cerfs, cette année tous les grands gibiers chassables en Haute-Savoie étaient représentés : cerfs mais aussi chamois, chevreuils, sangliers et mouflons. Nous avons bien sûr accepté d'être partenaires de la Fédération pour cette exposition.

Les pays cynégétiques, bien que leur participation ait été inégale, nous ont fait parvenir 600 trophées en tout. Nous avons pu admirer de très beaux trophées (avec leur cotation ou leur âge) mais il n'y avait pas que des trophées exceptionnels et c'était là tout l'intérêt de cette exposition : montrer des animaux d'âges différents et présenter des trophées atypiques qui reflètent la diversité de la faune sauvage dans notre département.

Bravo aux pays cynégétiques (Aravis, Glières, Arve Giffre, Voirons et Semnoz) qui ont apporté le plus grand nombre de trophées et merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette exposition en venant installer les panneaux dès vendredi puis en accueillant le public samedi et dimanche et enfin en aidant au démontage dimanche soir.



## Du côté des réglages :

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée :

**La solution:** Le REGLAGE ! Pensez à vérifier et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 12 juin 2019 dès 15 H 00 et ce jusqu'au 23 octobre 2019.

Sanglier courant : les 3 et 24 et 31 août 2019 dès 14 h 30

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE

Rens.: François BOVAGNE 04.50.94.55.67 ou email : [françois.bovagne@orange.fr](mailto:françois.bovagne@orange.fr)

**Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence De tir pour transporter votre arme en toute légalité.**



**OUVERT** du Lundi au  
Jeudi de 17h15 à 19h45  
Vendredi de 16h à 20h  
Samedi de 14h à 19h

**ARMURERIE Chappaz**  
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

**ARMURERIE Chappaz**

Tél. 04 50 60 30 23  
Fax 04 50 60 38 55